

Annonce du ministre Lightbound

Le 25 septembre 2025, le ministre Lightbound a [annoncé](#) que le gouvernement accepte les recommandations contenues dans le [rapport](#) publié le 15 mai 2025 par le commissaire d'enquête industrielle William Kaplan.

Le ministre Lightbound a déclaré que :

- Le gouvernement abroge le moratoire de 1994 sur la fermeture des bureaux de poste dans les zones rurales.
- Postes Canada a reçu des instructions de proposer un plan garantissant le maintien du service dans les communautés rurales, éloignées et autochtones malgré la levée du moratoire.
- Postes Canada a l'obligation de servir toutes les communautés du Canada.

Malgré les assurances du gouvernement selon lesquelles Postes Canada doit continuer à servir toutes les communautés du Canada, l'ACMPA s'inquiète de ces changements et se battra pour que la voix de ses membres soit entendue.

Au cours de la dernière journée, nous avons constaté un tollé de soutien de la part des Canadiens de tout le pays qui veulent s'assurer que les bureaux de poste des communautés rurales, éloignées et autochtones soient protégés. Comme nos membres le savent, les bureaux de l'ACMPA et la distribution du courrier sont essentiels pour les membres de ces communautés. Nous encourageons nos membres, ainsi que leurs amis, famille, voisins et tous les résidents de leurs communautés, à continuer de faire entendre leur voix sur ce problème important.

L'ACMPA travaille activement pour s'assurer que nos membres aient leur mot à dire lorsque les décideurs examineront ces changements réglementaires. Nous comprenons l'importance de ce développement et nous continuerons à mettre à jour notre site web à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

Plus d'informations

- Vous trouverez [ici](#) une copie des soumissions présentées par l'ACMPA au commissaire Kaplan. Les observations de l'ACMPA soulignent que, comme le montrent les rapports annuels publiés par Postes Canada, l'ACMPA reste le mode de livraison le plus économique pour les Canadiens.